



# Conseil Municipal du lundi 03 avril 2023

## Espace Culturel Capellia, E. Salle Piaf - 19 h

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

*PREND ACTE DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DES COMPETENCES QUI LUI SONT DELEGUEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)*

APPROUVE la modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

APPROUVE la modification des commissions municipales permanentes

ADOPTÉ les statuts du syndicat mixte ouvert à la carte dénommé « e-Collectivités » et APPROUVE l'adhésion à cette structure

APPROUVE la désignation d'un représentant de la Ville au syndicat mixte e-Collectivités au sein du collège des communes

APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition d'un délégué à la protection des données (DPD) mutualisé

APPROUVE la passation d'un contrat "Natura 2000" pour l'entretien du Bas Marais de la Gandonnière

APPROUVE la signature de la convention d'enlèvement de déchets d'équipements électriques et électroniques avec l'éco-organisme Ecosystem

APPROUVE la résiliation du marché de service d'ingénierie relatif aux travaux d'amélioration énergétique du Groupe Scolaire Beausoleil

APPROUVE la résiliation du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur la mise en place de la vidéo protection des espaces publics et la sécurisation des bâtiments municipaux

APPROUVE la signature des conventions de servitudes de tréfonds, de surplomb et d'occupation entre la Ville et Enedis au Buisson de la Grolle

APPROUVE la signature de la convention de gestion entre Nantes Métropole et la Ville relative à l'entretien des espaces verts

APPROUVE la signature de l'avenant n°1 à la convention de gestion et modalités d'organisation du dispositif de tarification solidaire des transports collectifs - Période 2021-2027 entre Nantes Métropole, la Semitan et les communes de la Métropole

PREND ACTE du rapport d'accessibilité 2022

APPROUVE la signature du renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association BATALA

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Les relais de la mémoire

**APPROUVE** la programmation et la tarification des spectacles de la saison artistique 2023/2024 de Capellia

**APPROUVE** la signature des conventions d'encaissement pour compte de tiers entre d'autres structures et Capellia

**APPROUVE** la mise à disposition gratuite des salles de Capellia à l'association des Restos du Cœur le 27/09/2023

**APPROUVE** le remboursement des spectateurs suite à l'annulation du spectacle Borderless

**APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle au Centre Culturel des Alevs de Nantes en soutien aux victimes du séisme en Turquie et en Syrie

**APPROUVE** les modifications de la carte scolaire pour la rentrée 2023

**APPROUVE** la création de la société publique locale (SPL) « Erdre Cens Chézine Restauration durable » conjointement avec les Villes d'ORVAULT et de SAINT-HERBLAIN et l'adhésion à ladite SPL

**APPROUVE** la désignation des représentants de la Ville au sein des instances de la SPL

**APPROUVE** la modification du tableau des emplois et des effectifs

**APPROUVE** la modification du tarif de vacation avec les psychologues

**APPROUVE** la signature avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée des conventions relatives à la prestation de calcul des allocations de retour à l'emploi

**ADOpte** les taux de fiscalité locale directe locale pour 2023

**APPROUVE** les montants révisés de l'attribution de compensation suite au rapport de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges de Nantes Métropole

**APPROUVE** le vœu sur la revalorisation des contrats d'insertion et un soutien au retour à l'emploi des personnes les plus éloignées

**APPROUVE** le vœu concernant le maintien d'une liaison fluviale sur l'Erdre entre les communes de Nantes, Carquefou et La Chapelle-sur-Erdre

Fait à La Chapelle-sur-Erdre, le 04 avril 2023

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale Adjointe,



Maëla COLLIUO